DU 15 AU 30 MAI 2019

La garantie d'un investissement sûr et rentable





TAUX D'INTÉRÊT

*NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE LA TRANCHE

60 MILLIARDS FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION

10 000 FCFA

TRANCHE B

TAUX D'INTÉRÊT

L'AN SUR 7

*NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE

MONTANT DE LA TRANCHE

40 MILLIARDS FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION **10 000 FCFA**

















EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE



CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 100 milliards FCFA, décomposé en deux tranches A et B de montant respectif 60 milliards FCFA et 40 milliards FCFA.

But de l'émission :

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'État au titre de l'année 2019.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de cent milliards (100 000 000 000) FCFA représenté par 10 000 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 15 au 30 mai 2019 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

Tranche A

Jouissance des obligations : 03 juin 2019

Date de règlement : 03 juin 2019 Taux d'intérêt : 5,75% l'an

Durée : 7 ans

Tranche B

Jouissance des obligations : 03 juin 2019

Date de règlement : 03 juin 2019 Taux d'intérêt : 2,23% l'an

Durée: 7 ans

La tranche B est une opération de conversion de créances.

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé pour la tranche A et trois (3) ans de différé pour la tranche B.

INTERET ANNUEL

Les Obligations issues de la tranche A rapporteront un intérêt annuel de 575 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré.

Les Obligations issues de la tranche B rapporteront un intérêt annuel de 223 FCFA par titre, le premier coupon étant payable trois (3) ans après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré.

Le différé des intérêts sur les deux (2) premières années sera imputé sur l'année trois (3). Toutefois les intérêts différés au titre des deux (2) premières années ne seront pas capitalisés lors de leur paiement en troisième année.

Date d'échéance : 03 iuin 2026

Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

SURETES

Compte Séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal:

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Droit applicable:

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITE

Les Obligations issues des deux tranches (A et B) bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION A LA BRVM

Cotation:

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux (02) mois après leur date de jouissance.

Chef de File:

CORIS BOURSE.

Co-chefs de File:

SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES - BICIBOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES.

Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.